



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



FINANCES PUBLIQUES

3742-K

Direction Générale des Finances Publiques
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIE DU LOT
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS

Téléphone : 05 65 20 33 10
Mél : sie.lot@dgfip.finances.gouv.fr
Accueil du public : horaires d'ouverture sur impots.gouv.fr
rubrique « Contact »

Références bancaires :
IBAN : FR0230001002464426Z05000483
BIC : BDFEFRPPCCT

Références pour toute correspondance :

N° Service : 4600100
N° IFU : 251
N° Dossier : 1-342435
N° SIRET/SPI : 98335798900018
N° AMR : 20250505049

Service à contacter en cas de réclamation :

SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES
DU LOT
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS

SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES
DU LOT
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS

3360-038468-0095-0



SCEA CASTANOIX
200 RTE DES CHARPENTIERES
46350 MASCLAT

Le 30/05/2025

AVIS DE MISE EN RECouvreMENT

Titre exécutoire en application des articles L. 256 et L. 257A du Livre des procédures fiscales

Bonjour,

En application des articles L.256 et L.257A du Livre des procédures fiscales (LPF), je vous adresse cet avis qui met à la charge de SCEA CASTANOIX les sommes qui n'ont pas été réglées à la date à laquelle elles auraient dû être payées.

Aussi je vous demande de régler **sans délai** le montant restant dû dont les éléments de calculs figurent au verso.

À défaut, des procédures de relance prévues par les articles L.257-0 A et L.257-0 B du LPF pourront être engagées à votre encontre.

Si des sommes ont été versées spontanément depuis la date d'édition du présent document, je vous invite à les déduire du montant figurant dans la rubrique « Total du reste à payer ».

Toute contestation relative au présent avis doit être portée devant le responsable du service indiqué dans le cadre « Service à contacter en cas de réclamation ».

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le comptable public

STEPHANE LANDEMAINE

MODES DE PAIEMENT

- Vous pouvez payer vos créances par **télépaiement** sur **impots.gouv.fr**, dans votre compte fiscal professionnel, rubrique **"Payer ma dette fiscale"**
- ou par virement :
 - compte bancaire : FR0230001002464426Z05000483
 - références à préciser dans l'ordre de virement : 4600100/1-342435/20250505049

N° AMR : 20250505049

Page : 1/4

DÉSIGNATION DES TAXES ET PÉNALITÉS AUTHENTIFIÉES - ÉLÉMENTS DE CALCUL	MONTANT (€)
CREANCE N° 202505049	
ORIGINE : LA DÉCLARATION TRIMESTRIELLE DU 14 04 2025	
NATURE :	
TAXE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRE DES EXPLOITANTS AGRICOLES (COMPTES	
D'AFFECTATION SPÉCIAL DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL)	
DROITS : PÉRIODE 1 ^{er} TRIMESTRE 2025 EXIGIBLE LE 05 05 2025	281,00
MAJORATION DE 5% (CGI ART. 1741)	14,00
INTÉRÊT DE RETARD (CGI ART. 1741)	NÉANT
TOTAL DE LA CREANCE	295,00
ACOMPTES/RÉDUCTIONS	14,00
RESTE À PAYER SUR LA CREANCE	281,00

* L'intérêt de retard prévu à l'article 1727 du CGI sera liquidé après le paiement intégral des droits.

DÉSIGNATION DES TAXES ET PÉNALITÉS AUTHENTIFIÉES – ÉLÉMENTS DE CALCUL	MONTANT (€)

SITUATION RÉCAPITULATIVE	MONTANT (€)
TOTAL DES DROITS	281,00
TOTAL DES PÉNALITÉS	14,00
TOTAL DES FRAIS DE POURSUITE	0,00
TOTAL GÉNÉRAL	295,00
ACOMPTE VERSÉS/RÉDUCTIONS EFFECTUÉES	14,00
TOTAL RESTE À PAYER	281,00

MODES DE PAIEMENT

- Dans votre espace professionnel sur www.impots.gouv.fr :
- rubrique "Payer ma dette fiscale"
- **Par virement**
- compte bancaire : FR0230001002464426Z05000483
- références à préciser dans l'ordre de virement : 4600100/ 1-342435/ 20250505049

N° AMR : 20250505049

Page : 3/4